

Table des matières

 Tout afficher / masquer

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG-DFIN)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

REGISTRE FONCIER

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS (ACI)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE D'ANALYSE ET DE GESTION FINANCIÈRES (SAGEFI)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DU PERSONNEL DE L'ÉTAT DE VAUD (SPEV)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE RECHERCHES ET D'INFORMATION STATISTIQUES (SCRIS)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

 SERVICE IMMOBILIER ET LOGISTIQUE (SIL)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

Groupes de prestations
702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- CPEV – participation aux séances du CA, reporting financier, coordination avec représ.
- Suivi des rapports du CCF, lien avec les commissions permanentes du GC.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, appui juridique.
- Analyses économiques.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Traitement des demandes d'exonérations fiscales.
- Gestion des dons de l'Etat de Vaud à des tiers.
- Secrétariat de la Conf. rom. des dir. des finances.
- GT Assurances de l'Etat.
- LORO, représentation à l'organe et au comité de répartition VD.
- Salines de Bex – secrét. du CA, lien avec représ.
- Participation au GT Finance Police 2000.
- Participation COPIL Info 2006 (ACI).
- Secrétariat, comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIN.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP, CVI...).

Groupes de prestations
702.2 Ressources humaines - URH DFIN

702.2 Ressources humaines - URH DFIN

Gestion des Ressources Humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus, LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des Ressources Humaines.
- Relais entre le SPEV et DFIN pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires au traitement des questions liées au personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Gestion, coordination et formation des apprentis et des stagiaires.
- Suivi des auxiliaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DFIN, dont le SPEV en tant que service.
- Cadres et collaborateurs du DFIN, stagiaires et apprentis, auxiliaires.
- SPEV, BRM en tant que partenaires.
- Candidats externes.
- CEP.

Groupes de prestations
702.3 Informatique départementale

702.3 Informatique départementale

- Assurer la maîtrise d'oeuvre - soit mise en oeuvre des projets informatiques et leur évolution.
- Assister à la maîtrise d'ouvrage - soit étude des besoins, schéma directeur, cahier des charges et conception.

Descriptif

- Conseil et assistance aux services et aux projets.
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMOA).
- Maîtrise d'œuvre des projets (MOE).
- Conception, réalisation et maintenance.
- Architecture technique.
- Intégration & Diffusion de Documents Electroniques (IDDE).
- Gestion de la Sécurité informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Services du département.
- Autres départements et services pour les applications transverses (Finances, RH).
- Autres services ACV (OCBE, SJIC, SVIT).
- Autres services hors état (Hospices, OCC, CEP).
- Communes (Contrôle des habitants->Registre, Fiscalité).
- Employeurs (dans le cadre de Impôt Source et Certificat de salaire Fédéral).

Partenaires :

- CCV, CCT, DPSI, OSIC, CADEV - Centre d'édition, autres UID (DINF, DIRE, OJV, DFJ).
- Sociétés de Services en Informatique.

Groupes de prestations
702.4 Activités spécifiques

702.4 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Conseils et renseignements relatifs à l'application de la loi cantonale sur les fichiers informatique et la protection des données.
- Pensions des anciens CE et Juges cantonaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Groupes de prestations
702.5 Office du registre foncier

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

14 Offices décentralisés du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniement parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Evénements marquants, évolutions significatives

Secrétariat général (SG-DFIN)

Evénements marquants, évolutions significatives

Rattachement de l'URH départementale au SPEV avec effet au 1er juillet 2005

Mise sur pied de journées de formation au Centre d'éducation permanente (CEP), sur la loi sur les participations de l'Etat et des communes aux personnes morales, auxquelles a participé la Secrétaire générale du DFIN.

Participation de la Direction de l'UID-DFIN aux études et aux groupes de travail de la réorganisation de l'informatique cantonale

Secrétariat général (SG-DFIN)

Projets particuliers

Elaboration des projets de lois suivantes

- La loi sur les subventions du 20 février 2005

Cette loi a pour but de doter les autorités d'une vision d'ensemble des subventions accordées par les entités de l'Etat, afin notamment de mettre à leur disposition des moyens de gérer efficacement les subventions.

- La loi sur les participations de l'Etat et des communes aux personnes morales et la modification de l'article 108 de la Constitution vaudoise; cette dernière a été acceptée le 27 novembre 2005 par le peuple.

Première loi de ce genre en Suisse, cette loi vise à assurer un meilleur positionnement des collectivités actionnaires, à renforcer le suivi et le contrôle des entreprises auxquelles elles participent et à clarifier les compétences institutionnelles en la matière.

Cette loi met en oeuvre les articles 108 et 162 de la Constitution vaudoise.

- Mise en consultation du projet de Loi sur la Cour des comptes, le 23 mars 2005

L'avant-projet de loi vise à mettre en oeuvre l'article 166 de la Constitution. Les remarques faites lors de la consultation amèneront le DFIN à modifier son projet prévu pour 2006.

Projets informatiques principaux (UID-DFIN) :

Domaine fiscal

- Elaboration du Schéma Directeur Vision 2010 et alignement stratégique des projets informatiques
- Participation à l'élaboration des deux EMPD accordant un crédit d'investissement de CHF 3'615'000.- pour financer la phase d'études du remplacement de la chaîne de perception de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) et accordant un crédit d'investissement de CHF 8'109'200.- pour financer le projet d'automatisation des procédures de l'Administration Cantonale des Impôts
- SIPF – Perception – Elaboration du Cahier des charges et appel d'offres publics
- SDI – Saisie/scanning des déclarations d'impôt – Adaptation à la DI 2005 et gestion des dossiers SOC
- CAT – Centre d'appel téléphonique – Mise en œuvre du logiciel CRM et interface vers la téléphonie
- REG – Registre fiscal – Mise en œuvre des transferts électroniques des informations entre les contrôles des habitants des communes et le registre fiscal
- TAO – Taxation des personnes physiques – Mise en œuvre de la taxation automatique et évolutions fonctionnelles
- TAX PM – Taxation des personnes morales – Segmentation des dossiers
- IT – Perception des personnes physiques – Adaptations 2005
- ECOPOST – Regroupement de certains envois fiscaux
- SDO – Comptabilité – Mise en œuvre des interfaces venant des trois systèmes de perception et interfaçage avec Procofiév

Domaine RH

- SEQUOIA - Mise en œuvre de la gestion administrative de la gestion du personnel avec le progiciel Peoplesoft ainsi que de la gestion

des postes, ceci pour l'ACV - Poursuite du projet pour les Hospices Cantonaux

- Adaptation aux changements de la Caisse de pension

Autres domaines

- Maintenance corrective et évolutive des applications Prokofiev (SAGEFI), Pénélope (CADEV), Quo-vadis (OCBE), Sesam (OCC/SASH) ainsi que pour l'ACV, de la plateforme Editique et de la plateforme d'échange EA

Sources d'informations complémentaires

Secrétariat général (SG-DFIN)

Sources d'informations complémentaires

Où se procurer d'autres informations en lien avec le service :

Sur le site Internet : www.dfin.vd.ch

Secrétariat général (SG-DFIN)

Actions du programme de législation

Adoption de la Loi sur les subventions.

Registre foncier (RF)

Groupe de prestations

Question-clé : Quels sont les domaines d'action du service ?

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Événements marquants, évolutions significatives

Registre foncier (RF)

Événements marquants, évolutions significatives

Les 14 offices décentralisés du registre foncier, dirigés par un conservateur, ont enregistré 51'000 réquisitions en 2005 (2004 : 49750). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions aux registres fonciers (art. 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent les droits de timbre (de dimension sur les réquisitions et gradué sur les titres hypothécaires), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

	Total année 2005		
	Actes	Emoluments	Timbre
Aigle	5466	1'976'926.30	492'060.60
Aubonne/Rolle	3055	1'298'329.75	404'328.00
Avenches/Payerne	2042	590'641.60	162'329.00
Cossonay/Echallens	4923	1'429'266.75	402'173.00
Grandson/Yverdon	4175	1'126'233.20	309'459.00
Lausanne	6742	4'182'255.80	1'026'917.00
La Vallée	570	138'483.00	25'961.50
Lavaux	2348	1'093'519.00	360'665.00
Morges	4329	2'198'527.60	592'713.00
Moudon/Oron	2438	635'890.00	169'927.50
Nyon	6612	3'854'298.00	999'157.50
Orbe	2205	598'374.00	164'410.00
Pays d'Enhaut	754	307'242.40	68'939.00
Vevey	5359	2'760'974.90	836'082.50
IRF		748'799.00	0.00
Totaux	51018	22'939'761.30	6'015'122.60

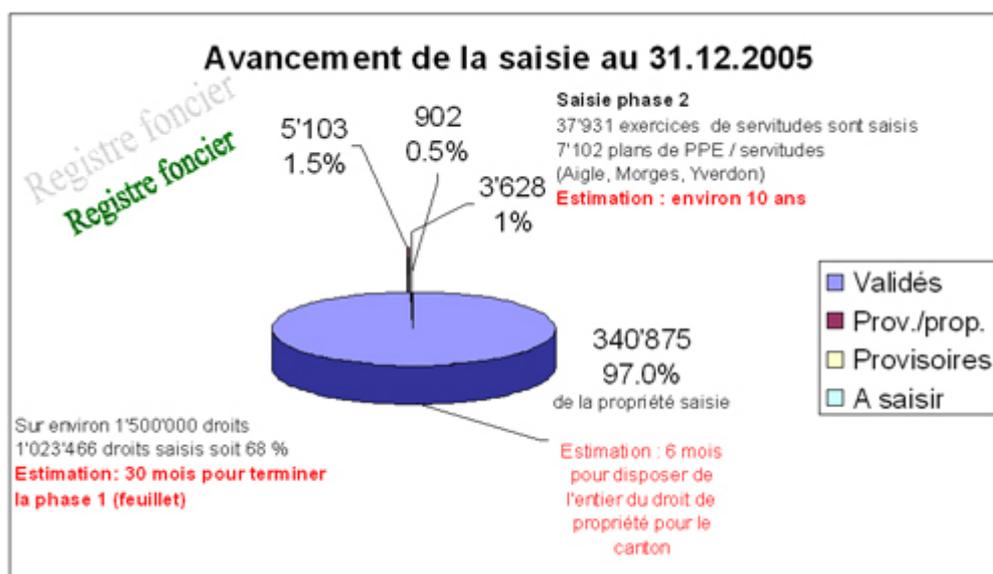
L'inspectorat du registre foncier a traité 11 recours contre des décisions de conservateur. Le chef du département a autorisé 43 expropriations dont 6 au Service des routes, 8 au Service des eaux, sols et assainissement, 20 aux communes; 9 expropriations relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales et CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques).

Registre foncier (RF)

Projets particuliers

Les offices du registre foncier ont fourni des efforts particuliers sur l'avancement de la saisie informatique des données relatives à la propriété des immeubles. A fin 2005, seul le Registre foncier de Nyon n'avait pas complètement terminé cette saisie. L'accent est mis sur celle des droits et des pièces justificatives.



Registre foncier (RF)

Sources d'informations complémentaires

Le site www.rf.vd.ch donne quelques informations complémentaires (transferts immobiliers, avancement de la saisie, tarif des abonnements).

Actions du programme de législature

Registre foncier (RF)

Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
703.0 Automatisation des processus de travail

703.0 Automatisation des processus de travail

Automatisation des processus de travail.

Descriptif

- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Centre d'appels téléphoniques.
- Saisie des déclarations d'impôt.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations

703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) du registre fiscal (Individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt, voir, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliées dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations
703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Evénements marquants, évolutions significatives

Impôt sur le revenu et la fortune (personnes physiques - PP)

2005 constitue la deuxième année de taxation dans le système annuel postnumerando (TAP). Cette année a permis de terminer le traitement des décisions afférentes à 2003 (99.06 % des contribuables taxés au 31 décembre), tout en réussissant à atteindre les objectifs fixés pour la taxation 2004 (73.87 % de contribuables taxés au 31.12.2005 - 70.22 % de contribuables taxés pour 2003 au 31 décembre 2004). Notons que l'outil de taxation assistée par ordinateur, disponible depuis mi-2004, a évolué afin de permettre le traitement de tous les cas particuliers, ainsi que la taxation automatique, sous certaines conditions, de dossiers ne présentant pas de difficultés majeures.

En matière de perception de l'impôt, à la suite de l'aboutissement des référendums lancés contre les 4 décrets fiscaux adoptés par le Grand Conseil en décembre 2004, l'envoi des acomptes a été retardé de 6 semaines au soir de la décision populaire (17 avril). Cette situation exceptionnelle a demandé la préparation de trois variantes différentes, tant en ce qui concerne la programmation informatique (à charge de l'UID FIN) que pour les [documents explicatifs](#) joints aux BVR.

Impôt sur le bénéfice et le capital (personnes morales - PM)

La situation, en terme de taxation, s'améliore également en ce qui concerne les sociétés de capitaux et autres personnes morales. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2005 que 90.90 % des contribuables avaient fait l'objet d'une décision de taxation pour 2003 et 78.85 % pour 2004 (à fin 2004 : 89.36 % pour la PF 2002 / 72.34 % pour la PF 2003). L'année a également été mise à profit pour développer un concept de segmentation des dossiers qui devrait permettre, dès l'année civile 2006, de taxer automatiquement une partie des contribuables. (PF = période fiscale)

Contribuables figurant au rôle de l'impôt 2005 (état au 31.12.2004)

- Domiciliés dans le canton	351'372
- Domiciliés hors du canton	14'325
- Domiciliés hors de Suisse	9'221
- Soumis à l'impôt d'après la dépense	1'127
- Contribuables PP figurant au rôle	376'045
- Soumis à l'impôt à la source	42'339
- Contribuables PM figurant au rôle	26'629

Impôt sur les successions

Le traitement des cas de succession a été centralisé, notamment en raison de la décision populaire de supprimer l'impôt entre conjoints et la redistribution des compétences en matière d'inventaires successoraux. Après les premiers réglages consécutifs à la réorganisation interne qu'induit ce changement, la cellule est maintenant pleinement opérationnelle.

Produit des impôts cantonaux
voir Comptes de l'Etat

Centre d'appels téléphoniques

L'unité a été renforcée afin de mieux prendre en charge les demandes massives des contribuables et d'assumer des tâches de "back-office". L'équipement téléphonique a été amélioré afin de mieux personnaliser les contacts et renseigner les appelants sur les délais de prise en charge.

Organisation - Logistique

A la faveur du départ à la retraite du Préposé aux impôts de Rolle, les offices d'Aubonne et Rolle ont été regroupés dans les locaux de Rolle, le Préposé d'Aubonne - Pierre-André Liardon - en devenant le responsable unique. Les Préposés de Lavaux (Bernard GUEX) et de Nyon (Franz KNEUBÜHLER) ont également pris leur retraite et ont été remplacés par Messieurs Jacques PARISOD (Lavaux) et Xavier JOBIN (Nyon). Ce dernier était précédemment responsable de l'office d'impôt des Personnes morales et a donc été remplacé à cette fonction par Monsieur Cédric STUCKER.

Formation

C'est en 2005 qu'ont eu lieu les premiers cours de taxateurs mis sur pied à Lausanne, pour la Romandie, à l'égide de la Conférence Suisse des Impôts.

Information

Dans un esprit d'ouverture et de transparence, la direction de l'Administration cantonale des impôts et le Chef du Département des finances ont mis sur pied deux organes consultatifs :

- le Groupe des utilisateurs où 22 personnes apportent leurs remarques et expériences,
- le Groupe de 100 réunissant les poids lourds (personnes morales) de l'économie vaudoise.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Projets particuliers

PROJETS INFORMATIQUES

Les outils informatiques du service connaissent des sorts différents :

- Maintenance

L'application "IT" qui gère la facturation, l'encaissement et la comptabilisation des impôts des personnes physiques, en production depuis 1993, ne connaît qu'une maintenance afin de supporter les factures dorénavant éditées par l'application de taxation assistée par ordinateur et une adaptation périodique pour prendre en charge les autres types de contributions. L'application "SIMPA-IS" gérant l'impôt à la source n'a également fait l'objet que d'une maintenance.

- Actualisation

Les outils de traitement des déclarations d'impôt des personnes physiques au CEDI (Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt), ainsi que le logiciel VaudTax ont été actualisés pour supporter la nouvelle période de taxation.

- Evolution

Registre : mise en production limitée du transfert des mutations des Contrôles des habitants (saisies manuelles sur la base de transcriptions papier dans les OID) avec plate-forme d'échange; alimentation initiale de test aux fins de vérification et corrections des procédures et des données provenant des CH.

Taxation assistée par ordinateur (TAO) : actualisation de l'application et mise en production de la taxation automatique; adaptation de l'application à la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral (voir ci-dessous); mise en production des fonctionnalités de communication aux tiers sur la base des éléments fiscaux (TAO-COM).

- Impôt à la source : Après la centralisation de cette fonction, intervenue en 2004, un nouveau important projet a été initié afin de simplifier et rationaliser les relations entre administration fiscale et employeurs, une passerelle informatique permettant l'échange des données est d'ores et déjà opérationnelle à titre de test avec un nombre restreint de volontaires importants.

- Suivi des opérations du CEDI (SOC) : mise en production d'un outils permettant de tracer chaque déclaration au CEDI

SIMPA-PM : actualisation de l'application et développement d'un concept de segmentation des dossiers dans le but de permettre une taxation automatique.

Progiciel comptable (Proconcept) : déploiement et mise en production.

CAT : mise en production d'un CRM(outils de suivi des relations "clients").

- Analyse préliminaire

Registre : interfaces avec SIBat, RF; prise en compte des effets du nouvel état civil (lié par un partenariat enregistré) et du nouveau numéro AVS.

Système d'information "Perception-Finance" : élaboration du cahier des charges et appel d'offres pour un nouvel outil de perception

INTERNET

L'adresse principale du service (www.aci.vd.ch) a été analysée et reconfigurée pour être mise en production en 2006 avec Typo3. Elle contiendra une calculatrice et une fonctionnalité de commande de documents.

La plate-forme propre au logiciel permettant l'établissement de la déclaration d'impôt (VaudTax - www.vaudtax.vd.ch) a été actualisé pour la nouvelle période fiscale.

DROIT FISCAL

La loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux a été modifiée afin de s'adapter au nouveau droit dicté par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (déductions des dons et des frais découlant d'un handicap). Elle contient maintenant des dispositions qui permettront, dès 2007, la perception de l'impôt sur le revenu et la fortune en 12 mensualités.

Prise des mesures d'urgence dictées par une jurisprudence du Tribunal fédéral en matière d'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune et concernant plus particulièrement les familles monoparentales et les concubins avec enfant(s).
En matière d'impôt successoral, introduction d'une disposition permettant le paiement de l'impôt par dation et modification du droit relatif à la substitution fidéicommissaire.

MANAGEMENT

Développement et mise en oeuvre du projet VISION 2010, adopté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Sources d'informations complémentaires

INTERNET

<http://www.aci.vd.ch>

<http://www.vaudtax.vd.ch>

PUBLICATION PAPIER

Dépliant annuel

Supplément 24Heures

Formulaires fiscaux (instructions et informations jointes aux envois postaux)

Actions du programme de législation
55. Renforcement de l'ACI

55. Renforcement de l'ACI

Renforcer l'Administration cantonale des impôts en vue de réussir le passage à l'imposition annualisée, taxer plus rapidement, percevoir les impôts dus.

Les engagements réalisés ont été intégrés à l'effectif ordinaire du service, soumis au processus global de réduction du personnel, et a contribué aux résultats effectivement réalisés en 2005 (volume de taxation des personnes physiques au 31.12.2005 augmenté de 3 points par rapport à la situation équivalente au 31.12.2004).

Effectif autorisé (EPT)	673.25
Effectif du personnel (EPT)	653.85
Effectif des collaborateurs (personnes)	725
Apprentis	36
Stagiaires / auxiliaires / ETS	28
Postes vacants (EPT)	19.40

Groupes de prestations
704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Gestion des ressources humaines.
- Gestion du budget.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Départements et services.
- Services transversaux.
- Commission des finances (Cofin).

Groupes de prestations

704.1 Planification et statistiques financières

704.1 Planification et statistiques financières

- Planification financière.
- Programme de législation.
- Rating.
- Dossiers fédéraux.
- Etudes et analyses.
- Commissions intercantionales.

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législation.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard&Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton
- Préparer les prises de position du DFIN concernant les dossiers mis en consultation par la Confédération. Suivre les dossiers fédéraux (RPT, Or et bénéfiques BNS, PAB, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans le Groupe de coordination des affaires intercantionales.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques et aux statistiques financières.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'étude pour les finances cantonales (FKF).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Le chef du Département des finances.
- Le chef du SAGEFI.
- Les divisions du SAGEFI.
- Les départements.
- Les bailleurs de fonds.
- Le public.

Groupes de prestations

704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaboration de propositions à l'attention du chef du Département des finances lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances (crédits suppl., DB, etc.).
- Analyser les projets de lois du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Le chef du Département des finances.
- Le chef du SAGEFI.
- Les départements.
- Le public.

Groupes de prestations

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud.
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud.
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat.
- Elaboration de directives financières.
- Gestion du plan comptable.
- Maintien et développement de la plate-forme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév).
- Administration financière des fonds d'utilité publique.
- Administrer la comptabilité du Département des finances (tâche du responsable financier départemental).
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services.
- Gestion de la dette.
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances.
- Emprunts à court terme en fonction des besoins journaliers.
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier.
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations.
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing, garantie de déficit.
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements.
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Les départements.
- Le public.
- Les banques.
- Les institutions financières.

Groupes de prestations
704.4 Surveillance des fondations

704.4 Surveillance des fondations

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Descriptif

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 25 janvier 1991 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Événements marquants, évolutions significatives

RPT : la nouvelle péréquation financière au niveau fédéral est un dossier à forts enjeux qui influencera les flux financiers entre la Confédération et les cantons, entre les cantons et entre un canton et ses communes. Il s'agit donc d'un projet prioritaire pour lequel le SAGEFI s'est fortement engagé. Le SAGEFI a, d'une part, participé à des groupes de travail au niveau fédéral et préparé pour le chef du Département des finances les séances du Conseil de direction politique. Cela a impliqué la rédaction de notes, de rapports et des prises de position notamment pour M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC) et la Confédération (direction du projet RPT et M. le Conseiller fédéral Merz). D'autre part, le SAGEFI a participé aux travaux de mise en œuvre de la RPT au niveau cantonal. Ce faisant, il est représenté dans la cellule RPT, qui se réunit chaque semaine. Dans ce cadre, il a identifié les enjeux financiers.

En 2006, le SAGEFI sera encore plus sollicité sur ce projet spécifique. En effet, il s'ajoutera aux tâches décrites ci-dessus les travaux d'actualisation du bilan global, le suivi des travaux des chambres fédérales par le biais de notes d'informations pour la députation vaudoise et la gestion de la procédure de consultation concernant le 3ème message du Conseil fédéral portant sur les instruments péréquatifs.

Suivi budgétaire : le suivi budgétaire de l'année 2005 a permis d'informer le Conseil d'Etat à l'issue de chaque trimestre des écarts majeurs par rapport au budget de chaque département et de lui communiquer l'estimation du résultat de l'année. Ce travail a également constitué une base de discussion utile et constructive avec les secrétariats généraux dans le cadre des propositions de modification du budget en cours que le Conseil d'Etat a sollicité de leur part, à hauteur de CHF 20 mios, afin de compenser partiellement les conséquences financières découlant de l'acceptation des référendums sur la LEMS et les décrets fiscaux en date du 17 avril 2005.

DEFI : en 2005, le SAGEFI est intervenu à deux niveaux dans le projet DEFI 2006. Au niveau de l'équipe de projet, des collaborateurs du service ont participé à la revue et à la validation des mesures proposées sous l'angle financier; ils ont également veillé à ce que les 300 mesures qui figurent dans le rapport No 278 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, d'un effet budgétaire de CHF 60.033 mios aient été dûment inscrites au projet de budget 2006 (le cas échéant, que des écarts soient justifiés et documentés dans le cadre du budget). Au niveau stratégique, outre sa participation au Copil, lorsqu'il s'est avéré que l'objectif des CHF 60 mios ne serait pas atteint, le SAGEFI a soumis une proposition de répartition des efforts d'économie entre les départements, puis émis diverses propositions de mesures à l'attention du chef du Département des finances qui les a ensuite proposées aux autres chefs de départements.

Nouvelle loi sur les finances (nLFIN) : a été adoptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2005 et est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2006. L'allégement des procédures administratives par la suppression des dépassements budgétaires, la possibilité de compenser à l'intérieur d'un même groupe de comptes à hauteur de CHF 20'000, la simplification de la mise en œuvre du suivi budgétaire par l'analyse de 50 à 60 comptes et groupes de comptes devrait permettre de donner un nouvel espace temps aux départements et services de l'Administration cantonale vaudoise.

Chaque service de l'Administration a été convié à une séance d'information d'une demi journée durant les mois de novembre et décembre 2005. Plus de 70 personnes ont suivi ce séminaire, ce qui a permis de dédramatiser l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

Pour l'année 2006, l'objectif est de modifier, compléter et/ou d'établir les directives relatives à la nouvelle nLFIN. Un guide financier de l'Etat de Vaud devrait voir le jour.

Gestion du risque : le rapport sur les participations a été réalisé pour la troisième année consécutive. Ces derniers ont permis au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil l'aliénation de 21 participations à des personnes morales ne répondant pas à un intérêt public (EMPD 313 de janvier 2006).

Mis à part l'analyse des participations, l'année 2005 a consisté à analyser et identifier les risques sur l'annexe du bilan "Garanties accordées par l'Etat de Vaud" à hauteur de CHF 1.6 milliard et les différents prêts octroyés à l'actif du bilan de l'Etat pour une somme de CHF 632.8 millions au 31 décembre 2004. Un premier rapport a été finalisé à fin 2005 et sera proposé au Conseil d'Etat dans le courant du premier trimestre 2006. Ce dernier sera accompagné d'une directive n° 21 sur "l'octroi, suivi et évaluation du risque financier des engagements conditionnels (garanties, etc.) et des prêts". Cette directive aura l'avantage d'uniformiser les contrats de prêts, de garanties et de cautionnements octroyés par l'Etat de Vaud.

Enfin, un processus de suivi a été mis en place en collaboration avec les grandes entités qui se trouvent à la périphérie de l'Etat de Vaud; il s'agit de la BCV, les RP, la CPEV et l'ECA. Ces entités nous transmettent d'une manière périodique et à titre confidentiel l'évolution des affaires et des risques.

Système de contrôle interne : après avoir réorganisé l'ensemble du processus financier de l'Etat de Vaud et l'avoir inscrit dans la nouvelle loi sur les finances acceptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2005, il faut relever l'absence systématique d'un système de contrôle interne fiable et effectif. Deux actions ont été entreprises durant l'année 2005 :

1. Nouvelle organisation pour le suivi et le bouclage des comptes de l'Etat de Vaud. Les unités financières départementales (UFD) prennent une importance majeure dans ce nouveau processus. Toutes les écritures de bouclage des services affectant le bilan et le compte de résultat sont validées par l'UFD. Le SAGEFI après analyse et validation consolide ces données et les présente au CDFIN.

Ces écritures de bouclage sont présentées au Conseil d'Etat dans la proposition du bouclage des comptes.

2. Nouvelle directive n° 8 sur "le contrôle de la journée comptable". Elle doit permettre d'uniformiser les contrôles des factures émises (débiteurs) et reçues (créanciers - fournisseurs).

Le renforcement du système de contrôle interne (SCI) sera une des priorités du SAGEFI ces prochaines années.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Projets particuliers

Nouvelle loi sur les finances (nLFin) : a été adoptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2005 et est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2006. L'allègement des procédures administratives par la suppression des dépassements budgétaires, la possibilité de compenser à l'intérieur d'un même groupe de comptes à deux positions à hauteur de CHF 20'000, la simplification de la mise en oeuvre du suivi budgétaire par l'analyse de 50 à 60 comptes et groupes de comptes devrait permettre de donner un nouvel espace temps aux départements et services de l'Administration cantonale vaudoise.

Chaque service de l'Administration a été convié à une séance d'information d'une demi journée durant les mois de novembre et décembre 2005. Plus de 70 personnes ont suivi ce séminaire, ce qui a permis de dédramatiser l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

Pour l'année 2006, l'objectif est de modifier, compléter et/ou d'établir les directives relatives à la nouvelle nLFin. Un guide financier de l'Etat de Vaud devrait voir le jour.

Construction d'un modèle financier pour l'Etat de Vaud : dans le cadre d'un mandat passé au Créa, cet institut a constitué une base de données portant sur les finances cantonales des années 1965 à 2003, a décrit et commenté les évolutions des charges et des revenus de l'Etat, a construit un modèle financier utilisé pour effectuer des prévisions et présenté une planification financière pour les années 2004 à 2008. Ce mandat a permis de combler des lacunes sur le plan de l'information statistique, de faire ressortir les tendances qui ont marqué les évolutions des finances cantonales et de présenter une planification financière fondée sur des outils économétriques. Les résultats du mandat ont fait l'objet d'un communiqué de presse et le rapport du Créa est enregistré sur le site internet de l'Etat.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Sources d'informations complémentaires

<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfire/analyse-et-gestion-financieres/>

Actions du programme de législation

44. Benchmarking

44. Benchmarking

Développer la gestion comparative des performances, s'inspirer des expériences probantes, reprendre les méthodes qui ont fait leurs preuves («benchmarking»).

La gestion comparative des performances a été renforcée en 2005. Sur le plan législatif, la nouvelle loi sur les finances du 20 septembre 2005 prévoit expressément, à l'article 16, lettre i, que les services de l'Administration sont responsables d'établir des comparaisons intercantionales. Sur le plan opérationnel, le SAGEFI a présenté, en collaboration avec le SCRIS et SSP, un rapport portant sur les comparaisons intercantionales dans le domaine de la santé. Cette étude a permis de démontrer que les dépenses nettes de santé du canton de Vaud se situent dans la moyenne nationale. Le choix de mettre l'accent sur la santé découle des postulats déposés par MM. les députés Bühlmann et Martinet, auxquels le Conseil d'Etat a répondu en 2004. Le SAGEFI a également initié avec les associations économiques une étude portant sur le revenu d'insertion. Pour ce faire, il a été décidé, avec l'accord de MM. les Conseillers d'Etat Pascal Broulis et Pierre-Yves Maillard, de passer un mandat à l'IDHEAP. Les conclusions du rapport de l'IDHEAP seront connues en 2006.

Actions du programme de législature
54. Loi sur les subventions

54. Loi sur les subventions

Au moyen d'une loi sur les subventions qui englobera également les contrats de prestations et les mandats, établir avec les organisations subventionnées un partenariat fondé sur une contractualisation des prestations; déléguer les tâches de manière rationnelle et coordonnée entre partenaires complémentaires.

La loi sur les subventions (Lsubv) a fait l'objet d'un EMPL No 203 de septembre 2004. Le Grand Conseil l'a adoptée le 22 février 2005; le Conseil d'Etat en a arrêté la date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2006. L'action No 54 est donc réalisée. En 2006, le Département des finances devra mettre à disposition des services le règlement prévu par la loi et toute directive utile à son application effective et analyser la structure et le contenu que devra prendre l'inventaire des subventions prévu à l'article 9 de la Lsubv.

Actions du programme de législature
56. Reports de charges de la Confédération

56. Reports de charges de la Confédération

Mettre tout en œuvre pour empêcher de nouveaux reports de charges de la Confédération sur les cantons.

Le SAGEFI a synthétisé les conséquences financières des dossiers traités au niveau de la Confédération ayant des incidences sur les finances cantonales. Il s'agissait plus particulièrement des programmes d'allègements budgétaires (PAB03 et PAB04), des projets de modifications de la fiscalité fédérale et de la répartition du produit de la vente d'or de la BNS. Les informations collectées ont été exploitées par l'OAE pour intervenir, entre autres, auprès de la députation vaudoise des chambres fédérales et par le chef du Département des finances.

Actions du programme de législation
57. Gestion des projets

57. Gestion des projets

Clôturer définitivement la Table ronde; mettre fin à la démarche d'analyse des missions dans sa forme actuelle (au profit d'une approche plus simple et plus efficace d'examen des prestations); alléger fortement les structures de suivi et d'appui à la mise en œuvre des contrats de prestations et au déploiement des démarches qualité; systématiser selon un modèle souple la gestion par objectifs; planifier une quantité raisonnable et gérable de projets.

Les nouvelles bases légales que sont la LFIN et la Lsubv intègrent les approchent de gestion que privilégiaient les contrats de prestations ; le décret du 14 décembre 1999 y relatif a été abrogé.

En effet, avec l'introduction de la nouvelle loi sur les finances, qui prévoit des allègements administratifs et la compensation à hauteur de CHF 20'000 à l'intérieur d'un même groupe de comptes, les contrats de prestations et le plan pluriannuel ont été supprimés à l'Etat de Vaud. De plus, les contrats de prestations n'ont pas apporté les effets escomptés prévus lors de leur introduction.

Pour l'ensemble des autres projets, ils se sont raréfiés, compte tenu d'une part d'une priorisation stratégique au travers des actions du Programme de législation et d'autre part des manques de ressources, de moyens et des mesures d'économies (Defi, réduction de 300 postes, mesures immédiates en 2004 et 2005, etc.) mises en place par le Conseil d'Etat pour atteindre l'équilibre financier en 2007.

Pour ce qui concerne la Table ronde et l'analyse des missions, ces opérations ont été remplacées par une définition des prestations de chaque services à l'occasion de la mise en oeuvre de DEFI06.

Groupes de prestations
706.0 Gestion et administration du service

706.0 Gestion et administration du service

- Direction du service.
- Support direction / administratif.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Projet Sequoi@.

Descriptif

- Direction du Service, Conduite du service, coordination des URH départementales, politique du personnel et appui au Conseil d'Etat et à la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (négociations), politique de formation.
- Support direction / administratif, Secrétariat, gestion agendas, téléphones, accueil, économat, préparation de dossiers, organisation de séances, site du service, secrétariats des domaines, RH du service
- Support financier et comptable, Budget du service (compta, factures, Cofin), tableaux de bord (ACV et SPEV), suivi de la masse salariale (GR 30), relations avec le CCF et le SAGEFI ainsi que les assureurs (justification des comptes).
- Support informatique
- Responsabilité de l'informatique du SPEV et plus particulièrement du paramétrage du logiciel des salaires et des relations avec l'UID-DFIN pour le bon fonctionnement de l'application des salaires.
- Gestion des habilitations d'accès à cette base de données.
- Suivi du parc micro-informatique du service et relations avec la BEDAG.
- Projet Sequoi@
- Remplacement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et modification des procédures de travail.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations
706.1 Politique ressources humaines

706.1 Politique ressources humaines

- Application et respect de la LPers.
- Activités transversales liées aux ressources humaines.

Descriptif

URH CE ,Fonction « personnel » pour le Conseil d'Etat. Elle gère les populations « chefs de service » et « fonctions dirigeantes et exposées », ainsi que des dossiers particuliers transmis par le Conseil d'Etat.

Coordination URH :

Celle-ci s'organisera autour de rencontres bi-mensuelles entre le SPEV et les URH départementales et d'ateliers de travail spécifiques. Les échanges porteront sur les projets et développements du SPEV, les questions de politique RH en général, les problèmes de terrain rencontrés par les URH.

DECFO-SYSREM / autres projets ,Projets :

Le SPEV conduit 2 projets majeurs, ainsi que 2 autres projets : la mise en place d'une nouvelle politique salariale (projets DECFO – SYSREM), ainsi que les projets de révision et adaptation de la LPers. Contrôle, de par la LPERS, le SPEV a la mission de vérifier l'application de la Loi, des règlements et directives. Le CCF a émis à moutl reprises la nécessité pour le SPEV de se doter d'une cellule interne d'audits RH, rattachée à la Direction du service. Cette cellule est plus que jamais nécessaire dans la perspective de délégations étendues en matière de mesures administratives vers les URH.

Juridique :

Centraliser les questions juridiques liées au personnel afin de pouvoir venir en appui et en aide au Conseil d'Etat et aux services dans la gestion quotidienne. Fournir avis de droit et conseils et en dégager une pratique cohérente applicable à l'ensemble de l'ACV. En collaboration avec le SJIC, traiter le contentieux devant le Tribunal de Prud'hommes de l'ACV.

Postes et fonctions :

Ce secteur a pour mission essentielle de déterminer les niveaux des postes, donc au final le niveau de rémunération. Cette analyse est distincte de celle exercée sur les fonctions (projet DECFO) laquelle consiste à évaluer le niveau d'un métier et à transcrire ceci dans une classe de fonction, puis de salaire. Ici l'analyse porte sur des postes, eux-mêmes composés parfois de divers métiers (un spécialiste métier réalise aussi une partie de management) ou l'assemblage de diverses responsabilités qui ne constituent pas un métier (adjoint). C'est donc une analyse contextuelle. Elle est importante dans la mesure où le résultat de chacune de ces analyses a un impact sur la masse salariale (parfois à très long terme) et sur l'équité interne.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chefs de services.
- Responsables des ressources humaines.
- Collaborateurs de l'Etat.

Groupes de prestations
706.2 Administration ressources humaines

706.2 Administration ressources humaines

- Salaires.
- Assurances sociales.
- Mesures administratives + FSI.
- Effectifs.

Descriptif

Salaires :

Ce secteur assure le paiement des salaires et la gestion administrative de tous les documents en relation avec la rémunération pour l'ensemble du personnel de l'ACV (à l'exception des Hospices). A ce titre, il est responsable du paiement correct des salaires et dans les délais prescrits. Il agit également dans le cadre des relations avec les instances judiciaires ou les organes officiels, notamment l'administration fiscale ainsi que les offices de poursuites et tribunaux, pour tout acte administratif en relations avec la rémunération des collaborateurs de l'ACV. Ce secteur agit sur la base des avis de mutations que lui adressent les services ou des requêtes officielles qui lui sont transmises. Il renseigne les entités sur les mesures à prendre dans les situations particulières et contrôle l'application des dispositions légales (lois fédérales, cantonales, Lpers) dans son domaine d'activité. Il établit, dans les délais, les certificats et attestations requises par l'administration fiscale et les autres organismes officiels. Les activités de ce secteur seront prioritairement et totalement revues dans le cadre du projet Sequoi@, volet "mesures administratives". L'introduction d'un nouvel outil informatique devra permettre de simplifier les processus, éviter les doublons, supprimer les flux papier et automatiser des procédures (exemple : le service ou l'URH introduit une mutation informatique, le SPEV valide celle-ci et déclenche le paiement du salaire ou d'une indemnité en une seule et même opération). Par ailleurs, une étude devrait être conduite sur la pertinence de laisser la couverture d'assurance invalidité telle quelle auprès de la CPEV.

Assurances sociales :

Ce secteur assure la gestion et le suivi des assurances sociales AVS, Caisse de pensions, assureurs LAA, en collaboration avec les services. Il valide toutes les déclarations d'accident (données salariales) avant de les transmettre aux assureurs LAA et en contrôle le suivi. Dans ce cadre, il vérifie les décomptes d'indemnité journalière et procède, le cas échéant à l'exercice du droit de recours envers le tiers responsable. Il assure la gestion du fonds FAMPEV. De même, il procède au contrôle des demandes de remboursement des APG et assure la gestion des cartes AVS des collaborateurs de l'ACV. Sur demande des instances concernées, il procède aux contrôles d'affiliation à l'AVS d'anciens collaborateurs. Il apporte son concours aux services lors des révisions de la Caisse de compensation AVS et en valide les conclusions.

Mesures administratives :

Ce secteur assure la responsabilité centrale de la fixation des salaires initiaux, de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. Il agit dans le cadre de la LPers et veille à son respect ainsi qu'à celui de l'équité interne. Il répond aux sollicitations externes, essentiellement du secteur parapublic, concernant les règles et modalités d'application des barèmes de salaires et mesures administratives. Ce secteur assure la responsabilité principale de la fixation des salaires initiaux (FSI), de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. L'optique future consiste à déléguer une partie du suivi des mesures administratives. Il s'agit de mesures n'ayant pas d'impacts majeurs sur la masse salariale (validation d'un congé maternité, par ex.). Ces délégations pourront être opérées pour autant que les RRH et les services soient à même de les assumer (formation nécessaire, ETP suffisants, etc.).

Effectifs :

Ce secteur a la responsabilité du suivi des effectifs à l'ACV et de la préparation des rapports à l'intention du Conseil d'Etat relatifs au consolidé trimestriel de l'évolution des ETP et de la masse salariale de l'ACV. Il participe de manière importante au processus d'élaboration et de validation du budget des salaires de l'ensemble de l'ACV.

Commentaire général :

Ce domaine de prestations va vivre de fortes sollicitations en volume : gestion des effectifs, reprise de personnel tiers (EtaCom, INFOSTAR, Justice de Paix) et mis à contribution pour de profondes réformes.

Groupes de prestations
706.3 Formation continue

706.3 Formation continue

Formation continue des collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Différentes formations selon nouveau catalogue pour les collaborateurs et cadres de l'ACV, impliquant :

- Analyse des besoins.
- Elaboration et mise en oeuvre de programmes de formation.
- Gestion des inscriptions.
- Conseil en développement organisationnel.
- Formations sur mesure, coaching.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Collaborateurs et cadres de l'Etat de Vaud.
- Collaborateurs d'autres administrations publiques ou parapubliques (Ville de Lausanne, Confédération).
- Députés vaudois.

Partenaires :

- Fonctions transversable de l'Etat.
- Organismes de formation d'autres cantons, HEV, ASO, etc.

Groupes de prestations

706.4 Développement ressources humaines

706.4 Développement ressources humaines

- Entretien d'appréciation.
- Publication des annonces de postes vacants.
- Recrutement des cadres (Conseil d'Etat et spécialistes).
- Appréciation par simulation – recrutement (APS-r)/développement (APS-d).
- Bourse des candidats (collaborateurs/trices).
- Bourse des candidats à l'apprentissage.
- Développement et relève des cadres supérieurs.
- Bilan de compétences individuel.
- Accompagnement pour suppression de poste.
- Techniques de recherches d'emplois.
- Réinsertion professionnelle.
- Logistique CDA (Coordination des apprentis).

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact en vue de simplifier et d'accélérer le processus
- La coordination se traduit également par la participation aux travaux de commissions et de groupes de travail, où le Délégué représente les services environnementaux et les informe des décisions ou événements : CIPEL, CREPE (conférence romande des responsables des services environnementaux), CCE (conférence suisse des responsables environnementaux)
- Info Environnement
- Commission Environnement /Aménagement du Conseil du Léman, etc...
- Mise en oeuvre de la révision du Code pénal suisse
- Information, conseil et préparation de séances intercantionales dans le domaine de l'exécution des peines
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Événements marquants, évolutions significatives

Vision & objectifs 2005-2008 fonction « RH » Etat de Vaud

Au mois de mars 2005, le Conseil d'Etat a accepté les grands principes du rapport du Chef du département des finances du Conseil d'Etat relatif à la vision et aux objectifs 2005-2008 de la fonction RH à l'Etat de Vaud. Ce document, qui traite de nombreux aspects RH, contient en particulier un passage sur l'organisation du Service du personnel (SPEV) et sur la structure des unités de ressources humaines (URH). Le rapport consacre trois niveaux en matière RH : le service, l'URH et le SPEV.

Au niveau du service, il importe de traiter du point de vue administratif la situation des collaborateurs. Au niveau de l'URH, il y a lieu de fournir des prestations à la ligne, en particulier s'agissant du recrutement, de l'organisation et du suivi statistique dans un certain nombre de domaines (entretien d'appréciation, effectifs, etc.). Le responsable ressources humaines doit rester dans le département, c'est une condition sine qua non pour apporter conseil et appui, véritable plus-value pour l'autorité d'engagement. Pour sa part, le SPEV, tout en assurant toute la partie paie, doit disposer d'une vision plus orientée stratégie. Il fournit l'appui nécessaire dans un certain nombre de domaines pointus (recrutement de cadres supérieurs, relève, réinsertion, etc.).

Le Conseil d'Etat a également décidé une expérience pilote sous la forme du rattachement de l'URH DEC au SPEV. Cette expérience a été étendue aux départements des finances et de la santé et de l'action sociale.

A la faveur d'une récente modification structurelle, le SPEV a organisé ses prestations dans l'optique de pouvoir répondre encore mieux aux attentes et aux besoins des services des trois départements dont l'URH est rattachée au SPEV.

Bien qu'il soit trop tôt pour élaborer un premier bilan, l'objectif consiste à :

- renforcer le secteur juridique du SPEV ;
- aboutir à un processus identique de traitement dans un certain nombre de domaines, en particulier dans celui du recrutement.

PeopleSoft

A fin mai 2005, après de nombreux mois de travaux intenses, comprenant notamment la formation de plus de 300 utilisateurs, le logiciel « PeopleSoft » a été mis en production au sein de l'Administration cantonale vaudoise.

Depuis le mois de juin, ce logiciel de gestion des données administratives du personnel, couplé avec le moteur de paie « Zadig », assure la gestion des salaires de l'ensemble des collaborateurs de l'ACV, à l'exception des Hospices cantonaux.

Les premiers mois, consacrés également aux ajustements et corrections des petits problèmes techniques inhérents à toute mise en œuvre de logiciel de ce type, ont permis à l'ensemble des utilisateurs de se familiariser avec ce nouveau logiciel.

Il est agréable de relever que, malgré l'importance et les risques liés à cette migration, aucune complication majeure n'est venue perturber la bonne exécution des salaires, tant le 1er mois que les mois suivant la mise en production.

Ces quelques mois de recul permettent de conclure à la bonne adéquation du produit, même si celui-ci doit encore être affiné. C'est aussi la confirmation de la disparition du risque majeur sur la paie liée à l'obsolescence du produit « Zadig RH » remplacé par PeopleSoft.

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Projets particuliers

Description des emplois et Classification des fonctions (DECFO)

L'année 2005 a largement été consacrée à la classification des fonctions, et en particulier à la construction de la grille des fonctions.

Cette future grille des fonctions est un concept nouveau, notamment au regard de ce qui existe aujourd'hui, à savoir la brochure intitulée « Fonctions publiques cantonales » (ou catalogue orange). La nouveauté réside dans la grille à l'intérieur de laquelle se répartissent les futures fonctions selon la nature de l'activité (axe vertical) et 18 niveaux de classement (axe horizontal).

La construction de la grille n'est pas calquée sur l'organisation structurelle de l'Etat. Cette indépendance permet de ne pas revoir la configuration de la grille au moindre changement structurel.

Dès lors, un emploi peut se décliner en plusieurs niveaux de fonction, et précisément en une chaîne de 4 fonctions consécutives au maximum. Au-delà de 4, on s'attachera à créer une nouvelle chaîne de fonctions s'appuyant sur un nouveau socle d'exigences au plan de la formation, renvoyant donc à un autre emploi.

Avec un tel concept de grille, **un changement de niveau signifie un changement de degré de compétences** ou, plus largement, de fonction.

Au sujet de ces compétences, on relèvera que la nouvelle méthode utilisée pour l'évaluation des fonctions retient 17 critères : 5 renvoyant aux conditions de travail ; les 12 autres se référant aux compétences à diriger, à former et à conseiller, ainsi qu'aux compétences sociale, personnelle et professionnelle.

A chaque critère on attribue une note ; les 17 notes additionnées donnent un nombre de points sur 100, lequel, à son tour, par une échelle de conversion, permet de déterminer le niveau de fonction correspondant.

C'est en appliquant ce long processus qu'ont été construites, durant l'année 2005, les fonctions qui forment à ce jour la future grille des fonctions. Cette grille permettra de fonder la nouvelle politique salariale.

Modifications structurelles en faveur de la Caisse de pensions

Conformément au mandat qui a été donné par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a présenté une modification importante de la loi sur la Caisse de pensions. Celle-ci a été conduite sur le plan technique par le Service du personnel qui a assisté le Conseil d'Etat :

- en animant la commission tripartite des assurances;
- en soutenant la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines dans le cadre des négociations avec les associations du personnel;
- en assistant le Chef du Département des finances dans le cadre des travaux de la commission parlementaire, puis du Grand Conseil.

L'objectif de cette modification en profondeur est de permettre la Caisse de pensions d'atteindre, à terme, un degré de couverture de 75%. Or, atteindre ce degré de couverture postulait un certain nombre d'aménagements en tentant, dans la mesure du possible, de respecter une symétrie des sacrifices. C'est ainsi que la durée des cotisations a été rallongée et que le salaire assuré (salaire cotisant) a été revu sous la forme d'une déduction de cotisation légèrement plus élevée pour certaines catégories de collaborateurs. En même temps, un effort a été demandé aux pensionnés, dans la mesure où ils participent aux mesures structurelles par une limitation d'une éventuelle indexation des rentes décidée par le Conseil d'administration de la Caisse. Enfin, les économies réalisées par l'Etat employeur au titre des cotisations basées sur un salaire assuré différent ont été totalement affectées à la Caisse de pensions. Les montants sont expressément mentionnés dans la loi.

Ces mesures structurelles ont été nécessaires pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie d'une part, mais également et surtout pour faire face à un nombre de plus en plus important de pensionnés qui émargeront à la Caisse de pensions ces prochaines années. Ce relatif déséquilibre entre les assurés et les pensionnés n'est pas un phénomène propre à la Caisse de pensions, mais un phénomène général.

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Sources d'informations complémentaires

L'[EMPL](#) Caisse de pensions et la [Loi](#) adoptée par le Conseil d'Etat

Actions du programme de législature

34. Renforcement des services en situation d'urgence

34. Renforcement des services en situation d'urgence

Réformer et si nécessaire renforcer les services de l'Etat dont les prestations sont liées à des situations d'urgences (services sociaux, SPJ, Tuteur général, Tribunal des baux, etc.)

Le Service du personnel est toujours attentif à l'adéquation entre les missions confiées à ces services et entités administratives et les moyens dont ils disposent. Toutefois, il importe de faire exécuter la décision du Conseil d'Etat s'agissant de l'opération 300 postes. Pour rappel, c'est le département qui fixe la répartition des postes à supprimer entre ses différents services.

Groupes de prestations
708.0 Administration

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

Groupes de prestations
708.1 Collecte

708.1 Collecte

Collecte de l'information statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.2 Production et analyse

708.2 Production et analyse

Production et analyse statistiques.

Descriptif

- Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Statistiques périodiques.
- Projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.3 Diffusion

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique.

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Annuaire statistique santé-social.
- Courrier statistique Numerus.
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Observatoire statistique transfrontalier.
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.4 Statistique Lausanne

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Production périodique.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Evénements marquants, évolutions significatives

Le Plan statistique cantonal décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2005 comprenait 44 projets et 104 productions périodiques.

Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 274 mois/homme (SCRIS 132 mois/homme) et celles pour les projets à 107 mois/homme (SCRIS 53 mois/homme). En cours d'année certains des projets envisagés ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Collaborations intercantionales et transfrontalières

Au cours des dernières années, un des axes de travail qui a pris de l'ampleur au SCRIS est le développement de collaborations intercantionales en matière de statistique publique. Dans ce domaine, le SCRIS poursuit régulièrement les travaux entrepris dès 2001 dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier franco-valdo-genevois en collaboration avec l'Office cantonal de statistique de Genève et l'INSEE Rhône-Alpes. Sur mandat de la Conférence transjurassienne, l'Observatoire transfrontalier de l'Arc jurassien a été créé en 2005 sur le modèle lémanique dans le cadre d'un projet Interreg. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne. Il associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté.

Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS a produit différents rapports pour les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel ainsi que pour la ville de Lausanne.

Des collaborations formelles bilatérales ont été instituées depuis plusieurs années avec le canton de Genève, d'une part, et celui de Neuchâtel, d'autre part. Elles ont essentiellement pour but le développement de synergies dans tous les secteurs de la statistique publique. En plus des dossiers évoqués ci-dessus, ces collaborations ont permis, en 2005, la mise en commun d'expertises dans différents domaines (statistique des salaires, informatique statistique, Mémento Chiffres clés de l'Espace lémanique). Par ailleurs, les offices de statistique genevois et neuchâtelois continuent d'utiliser la Plate-forme d'information statistique du canton de Vaud.

Réponse à la demande d'informations

D'une manière plus générale, les collaborateurs du SCRIS sont quotidiennement sollicités pour répondre à des demandes d'information. En 2005, ce sont quelque 1200 demandes qui ont été adressées au SCRIS. On constate que la fréquentation du site internet Statistique Vaud est constamment en hausse. En 2005, l'augmentation a été particulièrement élevée puisqu'elle atteint 25% par rapport à l'année précédente; le cap des 50'000 visites annuelles a été ainsi franchi. On perçoit également une augmentation des demandes en interne de l'administration, le SCRIS assumant ainsi sa mission d'outil d'aide à la décision. L'exécution de cette mission prend toute son importance dans des projets tels que le calcul des subisdes à l'assurance maladie, la création et le calcul des indicateurs de développement durable, dans le cadre des travaux effectués pour l'établissement de la classification financière des communes ou encore avec la participation du SCRIS aux travaux de la Commission tripartite cantonale concernant les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Projets particuliers

Principaux projets statistiques 2005

Parmi les projets les plus importants qui ont vu le jour durant l'année 2005, on peut citer :

La réalisation de l'enquête sur les activités sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs. Cette enquête a été effectuée sur mandat du SEPS et fera l'objet d'une publication au cours du premier trimestre 2006.

La création du Mémento statistique annuel Vaud en chiffres dont le tirage s'élève à 15'000 exemplaires. Avec cette publication, le SCRIS ouvre une nouvelle ère, puisque pour la première fois un document diffusé par service est sponsorisé par des partenaires externes à l'ACV.

La réalisation d'un annuaire statistique dédié intégralement à la formation. Cette publication remplace l'ouvrage consacré aux statistiques scolaires précédemment édité par le DFJ. Elle est plus complète que cette dernière et s'étend à tous les secteurs de la formation, de la petite enfance à l'université.

Dans le cadre de la collaboration avec la ville de Lausanne, les deux premiers numéros du courrier statistique Lausanne déchiffrée ont été diffusés.

Le SCRIS a collaboré activement, aux côtés du SELT et du SAT à la construction du site internet de l'Observatoire du logement. Ce dernier a notamment pour objectif de regrouper et de mettre à disposition d'un large public les informations existantes sur le marché du logement dans le canton. Ce site a une forte composante statistique.

Depuis le deuxième semestre 2005, le SCRIS collabore intensément à la mise sur pied des indicateurs de développement durable.

L'élaboration des simulations financières en matière de subsides à l'assurance maladie pour le compte du DSAS requiert, depuis deux ans, un investissement plus important que précédemment.

Au début 2006, paraîtra une publication de la série Communication statistique consacrée à la population étrangère dans le canton de Vaud. Le travail de réalisation de cette publication s'est déroulé en 2005. L'objectif de cette importante publication est de fournir pour la première fois un ouvrage de référence sur ce thème d'actualité en utilisant l'ensemble des sources statistiques disponibles.

Des travaux ont été entrepris afin de mettre en oeuvre, en collaboration avec l'OMSV et le DSAS, une statistique des soins à domicile dans le canton. Ce projet devrait se terminer en 2006.

L'année 2005 est une année de recensement fédéral des entreprises. Dans ce cadre le SCRIS a préparé le recensement du secteur public vaudois.

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Sources d'informations complémentaires

Publications du SCRIS en 2005

Courrier statistique "Numerus" (6 numéros)

Courrier statistique "Lausanne déchiffrée"

Mémento statistique "Vaud en chiffres"

Annuaire statistique du Canton de Vaud

Annuaire statistique santé-social

Annuaire statistique formation

Série conjoncture vaudoise :

- Industrie
- Construction
- Hôtellerie-restauration

Sites internet

Statistique Vaud : www.scris.vd.ch

Statistique Lausanne : www.scris-lausanne.vd.ch

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations

Service immobilier et logistique (SIL)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Evénements marquants, évolutions significatives

Service immobilier et logistique (SIL)

Evénements marquants, évolutions significatives

Parmi les événements marquant de l'année 2005, le Service immobilier et logistique, par son chef de service, M. Philippe Pont, a dû conduire la fusion, décidée par le Conseil d'Etat en juillet 2005, des deux services de l'Etat intervenant dans le secteur immobilier : le Service des bâtiments, monuments et archéologie et le Service immobilier et logistique.

Moins de six mois ont été nécessaires pour rendre cette fusion opérationnelle au 1er janvier 2006. Les neuf chefs de secteur concernés (5 au SBMA et 4 au SIL) ont pris une part prépondérante à cette réorganisation. Le futur SIPAL étant un service au service des services, la réflexion de la fusion a été "orientée clients". Elle est une mesure DEFI visant la simplification de l'administration, en évitant les doublons et en créant des synergies.

Gestion immobilière

- Libération au 30 juin 2005 de l'ancienne Ecole de chimie, place du Château, pour permettre l'ouverture du chantier de réhabilitation

Les bénéficiaires ont libéré les lieux sans heurt à l'échéance fixée. Par un suivi régulier des différentes étapes préalables, une logistique adaptée et le remplacement provisoire de 8 personnes (9 personnes ayant renoncé à la proposition soumise), le résultat obtenu est significatif et ce dossier, particulièrement délicat, s'est finalisé sans que des mesures de contrainte aient dû être décrétées par le Conseil d'Etat.

- Classes supplémentaires pour les besoins de l'OPTI

Pour couvrir les besoins d'enclassement en constante évolution de l'OPTI, des solutions ont été mises en œuvre à Vevey par l'aménagement et la location de locaux au Centre des Bosquets, à Gland par l'occupation de salles dans le collège des Perrerets, et à Lausanne par la sous-location de surfaces à l'IRSP sur le site de Valmont.

Les négociations conduites ont permis d'abaisser de fr. 61'600.--/an les conditions de location initialement proposées pour Gland et Lausanne.

- ECAL Bussigny

Le regroupement de l'ECAL sur un nouveau site à Renens a nécessité de négocier une prolongation du bail d'une année pour les locaux loués à Bussigny dont le terme était fixé au 31 décembre 2006.

Les conditions de location ont été rediscutées à la baisse considérant la fin de la durée d'amortissement de l'investissement initialement consenti par le bailleur. Economie réalisée sur le loyer annuel 2007 : fr. 200'000.--.

- Logement des NEM

Mise à disposition transitoire du 01.08.2005 au 31.01.2006 de la Caserne 2 à Yverdon pour le logement des NEM à la suite de la décision rendue sur les conditions d'hébergement de cette catégorie de demandeurs d'asile. Coordination conduite avec la FAREAS pour l'adaptation du Centre de Valmont aux besoins d'accueil des NEM, soit travaux de transformation requis, sources de financement, reconduction du bail à loyer en vigueur.

- Locaux commerciaux en gérance

Adaptation au 1er janvier 2006 de l'ensemble des loyers des baux commerciaux pour les locaux propriété de l'Etat loués à des tiers. Augmentation du revenu locatif de fr. 37'400.--.

Gestion de l'exploitation

- Modification de l'organisation de la conciergerie

Le regroupement sur le SIL, qui dispose du pôle de compétence, de la conciergerie, a eu pour effet un accroissement des surfaces en gestion, tout en maintenant les effectifs existants.

Pour absorber ce volume supplémentaire, il a été nécessaire de repenser l'organisation du secteur de la conciergerie par une accentuation de l'option des concierges itinérants (1 concierge pour plusieurs sites – environ 20'000 m2 sous son suivi) et la répartition du canton en deux secteurs :

- Lausanne et banlieue
- Districts.

La présence dans le terrain, l'appui aux concierges, le contrôle des prestations fournies en interne ou mandatées, se trouvent renforcés par l'activité de deux chefs d'exploitation.

- Carburant écologique

Une analyse consistant à intensifier l'usage d'essence alkylée pour les petits moteurs (tondeuses, taille-haies, débroussailleuses, etc.) a été conduite sur mandat du DSE. Le bilan de la démarche a démontré le peu de potentiel sur les conditions financières d'acquisition, des difficultés de lieux de stockage et un approvisionnement peu rationnel pour les utilisateurs.

Finalement, le recours à cette essence a été intégré dans la démarche DEFI du Service des routes consistant à un achat groupé des carburants utilisés par les Services de l'Etat.

Le cahier des charges et l'appel d'offres marchés publics ont été élaborés par la section, en collaboration avec le Service des routes.

- Achat d'huile de chauffage

La centralisation de l'approvisionnement en mazout de chauffage des bâtiments de l'Etat a porté sur un volume annuel de 1'854'000 litres. Le marché particulièrement versatile et spéculatif rencontré tout au long de l'année n'a pas facilité les achats. Les pics ont pu être évités et la répartition des commandes par lot a permis d'atténuer les incidences financières de la forte progression des prix du mazout.

Assurances

- Directives internes

De nouvelles directives DRUIDE ont été élaborées à l'attention de l'ensemble des services et entités de l'ACV précisant la nature des assurances choses et patrimoine de l'Etat et définissant les démarches à suivre en cas de dommages ou de besoins ponctuels d'assurance.

- Remarque générale

Les restrictions des moyens financiers, année après année, imposent :

- des changements d'organisation réguliers
- une révision régulière des standards
- des démarches innovantes proposées à nos fournisseurs de prestations et produits ou conduites par benchmarking auprès d'autres administrations et grandes entreprises privées.

Cette conduite entreprenante est stimulante.

Centrale d'achats

- Clientèle

Les ORP ont rejoint l'organisation de l'Etat pour le trafic postal et les sections de l'OMSV ont demandé à être enregistrées en tant que clients de la CADEV.

- Achats scolaires

Le secteur scolaire est encore en phase de régulation dans le cadre ETACOM. Le personnel de ce secteur, comme celui du dépôt, a été mis à forte contribution pour les livraisons de la rentrée scolaire qui ont été fortement retardées à cause de l'introduction dans l'urgence de méthodes de langue et des retards enregistrés dans les procédures de commande.

- Achats informatiques

Dans le secteur des achats informatiques, l'accent a été mis sur l'optimisation de l'acquisition des licences, en particulier pour Lotus Notes et sur les appels d'offres faits dans le cadre du Partenariat des Acheteurs Informatiques Romands (PAIR) avec pour résultats DELL, pour les PC, HP et OKI pour les imprimantes.

De gros efforts sont faits pour centraliser les acquisitions informatiques dans la suite d'ETACOM.

- Remarques générales

La CADEV remplit pleinement son rôle de support logistique appelé à répondre aux besoins des services de l'Etat.

En règle générale, les services respectent bien les directives qui consistent à passer commande à la CADEV et non à s'approvisionner de manière individuelle.

Service immobilier et logistique (SIL)

Projets particuliers

Dans le cadre des mesures DEFI et afin de répondre aux souhaits du Conseil d'Etat de réduire les charges de l'Etat, le Service immobilier et logistique a conduit plusieurs projets permettant une meilleure rationalisation tout en respectant les missions confiées à l'administration.

Gestion immobilière

- Vente de 18 cures

Dans le cadre de la décision prise par le Conseil d'Etat de vendre 18 cures, réponse a été donnée à l'interpellation Kohli et consorts. Cet objet sera traité par le CE conjointement avec l'EMPD traitant de cette vente.

Gérance et exploitation

- Extension de la tarification cantonale du parcage

Par décision du 9 décembre 2004, le Conseil d'Etat a étendu le système de la tarification du parcage à l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'une place de parc. Ainsi, les gymnases, établissements de formation professionnelle et entités administratives situées hors de Lausanne, ou non encore soumis à tarification, ont été touchés par cette mesure. Les principaux sites sont les gymnases de Burier, de Chamblandes et d'Yverdon, l'EIVD et le CPNV. La Police cantonale, le SAN et, partant, les Centres d'entretien des routes nationales, seront soumis à tarification dès le 1er mars 2006.

- Registre foncier Avenches

Le regroupement du Registre foncier d'Avenches avec celui de Moudon a requis la négociation d'une résiliation anticipée du bail au 1er avril 2006, alors que l'échéance était fixée au 30 juin 2010. Le propriétaire a accepté cette réalisation sans condition.

Gain obtenu : fr. 142'035.--.

- Réseau Polycom

L'implantation du nouveau réseau de télécommunication de la Police cantonale requiert la pose d'infrastructures sur des bâtiments privés et sur des sites d'opérateurs de téléphonie.

Tous les aspects contractuels et conditions de location ont été et sont en cours de négociation avec les différents partenaires. Les principales difficultés sont rencontrées avec les opérateurs qui peinent à reconnaître, sur le plan financier, le but d'utilité publique des équipements à installer.

Gestion de l'exploitation

- Entretien des zones vertes

Le bilan, après une année, du mandat conféré au Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne pour l'entretien des zones vertes propriété de l'Etat situées à Lausanne et en banlieue, est très positif.

La qualité des prestations est supérieure à celle précédemment obtenue de la petite équipe Etat (4 personnes), sans augmentation de coût.

Conciergeries - nettoyages

Les études suivantes ont été conduites pour l'organisation et la restructuration de la conciergerie et du nettoyage.

- Police cantonale Centre Blécherette, Gymnase Auguste Piccard à Lausanne.
- Mandat reçu du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne pour la mise en place de la conciergerie et de la structure du nettoyage.
- Modification de l'organisation de la conciergerie de l'Ecole professionnelle de Payerne.

La conciergerie était précédemment accomplie par un collaborateur de la Ville de Payerne à raison d'un taux d'activité de 50%. A la suite du départ à la retraite de cette personne, la prestation a été privatisée auprès d'une société de Facility Management, sur la base d'un cahier des charges actualisé.

Bilan de la démarche : Structure professionnelle garantie pour un coût annuel inférieur de fr. 6'900.--/an.

Opérations immobilières

- Maintien du potentiel de réalisation du patrimoine foncier de l'Etat de Vaud

- Désinvestissements

Total des désinvestissements fr. 16'402'885.20.

- Mise en valeur du patrimoine foncier en regard de la politique économique de l'Etat et de la valorisation du produit des désinvestissements.

- Lausanne-Vennes

Procédures de coordination et de constitution de Biopôle SA et cession immobilière.

- Yverdon-les-Bains - PST Y PARC

Suivi de la copropriété, mise en valeur du site, vente à prospects, cession des parts de l'Etat de Vaud

- Chavannes-près-Renens

Suivi du chantier 1 du schéma directeur de l'Ouest lausannois

- Saint-Légier La Chiésaz - RN

Mise en valeur de deux parcelles, y compris fractionnement et équipement pour vente.

- Remarques générales

L'ensemble des opérations décrites ci avant est conduit en interne avec 5 collaborateurs qui représentent 4.9 ETP.

A un rythme soutenu, le parc immobilier de l'Etat de Vaud prend une forme respectable, débarrassé qu'il est de ses objets non utiles aux activités de l'ACV.

Les actions de désinvestissement contribuent à diminuer la dette de l'Etat et à participer à la relance économique en mettant sur le marché des objets aux potentiels intéressants.

Centrale d'achats

- Centre d'édition

Le Centre d'édition a assuré l'impression et l'envoi des documents résultants du déploiement de la TAO, de la nouvelle application du SAN et d'ECOPOST (IFD et ICC dans la même enveloppe).

Un gros travail de planification a été fait en vue des élections 2006 et 2007.

Service immobilier et logistique (SIL)

Sources d'informations complémentaires

Site internet de l'Etat de Vaud: www.vd.ch

Le SIL a fusionné avec le SBMA au 1er janvier 2006. Il est rattaché au DINF.

Actions du programme de législation

Service immobilier et logistique (SIL)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.